
[Afrique du Sud : une opinion sud-africaine sur la certification par le FSC des plantations industrielles d'arbres](#)

La vision de plantations de pins s'étendant sur des kilomètres et des kilomètres est peut-être attirante pour ceux d'entre nous qui ont une manière plutôt « hémisphère nord » de voir les choses, mais elle annonce de très mauvaises nouvelles pour l'environnement. Les plantations d'arbres exotiques ont bien mérité l'appellation de « mort verte » que les activistes de l'écologie lui ont donnée du fait qu'elles déplacent les espèces autochtones, dont très peu ont la possibilité d'y survivre.

Les plantations dans les régions de l'Est de l'Afrique du Sud sont particulièrement notoires pour leur élimination des pâturages, considérés aujourd'hui comme le biome le plus menacé du pays : 60 % de leur superficie (en fait 80 %) ont déjà disparu.

D'autre part, les plantations industrielles consomment de grandes quantités d'eau ; elles ont été accusées d'avoir asséché des terres humides et d'avoir beaucoup contribué à transformer en courants saisonniers, à sec la plupart de l'année, les fleuves autrefois permanents du parc national Kruger. À beaucoup d'endroits, les pins ont franchi les clôtures et sont devenus de plus en plus envahissants, étouffant le paysage sous une couverture vert foncé.

Et nous n'avons pas encore mentionné les usines de pâte. Le service de public-relations de Sappi a été mis à rude épreuve en 1989, lorsqu'un déversement d'effluents de l'usine géante de Ngodwana a tué pratiquement toute la vie aquatique du fleuve Elands sur plusieurs kilomètres. Depuis, l'entreprise a passé énormément de temps à claironner ses références vertes, et elle est particulièrement fière de sa contribution au développement du processus industriel de blanchiment de la pâte à base d'oxygène, qui évite l'utilisation de chlore toxique dans cette étape de la fabrication de papier.

Mais elle ne fait pas autant de battage autour du fait que, l'année dernière encore, elle utilisait l'ancienne méthode de blanchiment au chlore dans son usine de Stanger, située juste en amont de l'estuaire du fleuve Mvoti, célèbre escale des oiseaux migrateurs. L'estuaire a été fermé cette année à la pêche et à la nage parce qu'une analyse effectuée par Sappi a conclu que les taux de polluants organiques chlorés y étaient « au-dessus des niveaux acceptables ».

Ainsi, nous avons été agréablement surpris en voyant le logo du Forest Stewardship Council (FSC) sur un carton de Typek A4 fabriqué par Sappi. La présence du logo nous a persuadés d'acheter ce papier, en dépit du fait qu'il était plus cher qu'un autre, également fabriqué par Sappi, mais qui ne portait pas le label FSC. Le FSC (basé à Bonn, en Allemagne) est un organisme qui certifie, par l'intermédiaire d'agents locaux, que des produits tels que le bois et le papier proviennent de forêts bien gérées. Il s'agit d'une initiative louable, qui vise à éliminer du commerce les produits résultant de l'abattage illégal et à faire en sorte que les forêts soient gérées de manière à minimiser les coûts environnementaux et sociaux. L'idée est que les défenseurs de l'écologie (comme vous-même, cher lecteur) ne devraient acheter que du bois et du papier portant le logo FSC, pour forcer les producteurs à s'amender.

Nous avons du mal à considérer les monocultures industrielles d'arbres exotiques comme des « forêts », mais un petit parcours rapide du site www.fsc.org révèle que le FSC certifie vraiment les produits des plantations comme ceux qui proviennent des (vraies) forêts. L'organisation a adopté 10 « principes et critères de gestion forestière » qui constituent la base de ses évaluations. Les principes 1 à 9 concernent des choses telles que les conséquences de l'extraction des produits forestiers pour l'environnement et la société. Le principe 10 permet de certifier les plantations, et définit de manière générale comment elles doivent être établies et gérées pour pouvoir qualifier.

Les neuf critères pour l'application du principe 10 expliquent avec plus de détail la manière de le faire et, du point de vue écologique, il y a là beaucoup de bonnes choses, y compris des trucs à propos de la conservation de la diversité biologique et de la préservation des fonctions écologiques. Le critère 10.6, par exemple, dit que « le choix des espèces ne [doit] pas entraîner une dégradation à long terme du sol ou de la qualité des cours d'eau, ni une modification substantielle de la structure du réseau hydrique ».

On se demande comment diable une quelconque plantation de pins a jamais pu obtenir ici le feu vert du FSC, mais il suffit de lire attentivement pour en trouver l'explication.

En effet, le FSC est tellement axé sur les forêts que, malgré ses beaux discours sur la conservation de la biodiversité, il ne refuse sa certification qu'aux plantations dont l'établissement a provoqué la destruction des forêts naturelles depuis 1994. (Les plantations qui ont détruit des forêts naturelles avant cette date-là peuvent donc être certifiées.) En outre, les plantations qui détruisent d'autres types d'habitat, comme les prairies, les savanes, etc., sont très bien pour le FSC.

En outre, c'est à l'agent de certification local d'interpréter les principes et critères du FSC en fonction des conditions locales. SGS Qualifor, le principal agent de certification de l'Afrique du Sud, publie sur la toile un aperçu de 71 pages des normes de gestion forestière qu'il applique à l'évaluation des candidats à la certification. Pour chaque critère du FSC, il y a une liste des « indicateurs » ou règles à respecter, et des « vérificateurs » ou exemples des choses spécifiques que les inspecteurs doivent chercher ou confirmer pour s'assurer que les critères du FSC sont respectés.

Dans le cas du critère 10.6 du FSC mentionné plus haut, qui interdit les impacts à long terme sur la quantité d'eau, nous n'avons trouvé aucun indicateur ni vérificateur permettant de déterminer la réduction de l'eau d'écoulement ou du débit d'un fleuve. Ailleurs dans ce document, on mentionne brièvement que les plantations doivent avoir un permis du département de l'eau et de la foresterie, admission implicite que les plantations réduisent effectivement, en général, le débit des cours d'eau.

Même lorsque toutes les plantations des compagnies papetières sont certifiées par le FSC, leurs usines de pâte obtiennent souvent du bois d'autres sources. Le logo sur le carton ne dit pas du tout qui a planté les arbres. Donc, vous pouvez acheter aujourd'hui une boîte de papier qui porte le label « vert » du FSC mais qui contient 30 % d'eau épuisée, de prairies détruites et d'espèces rares menacées, et 70 % de bois venu d'on ne sait où.

Certains militants écologistes avaient demandé au FSC d'arrêter de certifier les plantations d'arbres tant que la révision du principe 10, déjà en cours, ne serait terminée. Le FSC leur a répondu (très poliment) qu'il allait continuer de certifier les plantations. Pourquoi ? Pour de l'argent. Ou plutôt, d'après la version édulcorée du FSC, parce qu'il pense que la majorité de ses membres n'approuverait pas la suspension de la certification des plantations. Comme par hasard, nombre de ces membres appartiennent à l'industrie du bois.

Il faut que l'industrie du bois participe au FSC pour que celui-ci puisse réussir. Mais il ne faut pas que l'industrie du bois le dirige. Le FSC est une des rares organisations capables de sortir du marché les produits forestiers douteux, mais sa réputation est en train de sombrer dans le fleuve Elands, charriée par les effluents de l'usine de Ngodwana.

Extrait et adapté de : "Selling Our Forests Down The Elands River", Adam Welz, adresse électronique : adamwelz@yahoo.com, 'noseweek' n° 74, décembre 2005, www.noseweek.co.za ; envoyé par Phillip Owen, GEASPHERE, adresse électronique : wac@geasphere.co.za, www.geasphere.co.za